



Groupe de travail « A+ » du 27/03/2019

Propos liminaires UNSA - CGC

Monsieur le Président,

Dans le contexte des travaux du Comité AP2022 et des projets « Transformation de la Fonction publique », l'administration avance à peine « voilée » vers une administration axée sur un schéma [ultra] libéral, de plus en plus dérégulé, obligeant les tribunaux administratifs à sanctionner certaines dérives à l'occasion de recours individuels.

Parallèlement à la mise en place de règles de gestion de plus en plus souple, voire à la carte (cf. la multiplication des postes au choix), l'édification du plan pluri-annuel de suppression des emplois et de réorganisation du réseau sur une géographie serait en bonne voie, initié sur des directions expérimentatrices dont le nombre va augmenter d'ici la fin de l'année, juste avant le grand « chamboule tout » de 2020-2023.

Et le dialogue social dans tout cela ? A la DGFIP, il est inexistant.

Les projets stratégiques sont occultés vis à vis du plus grand nombre. Au mieux, il font l'objet d'informations distillées dans la presse, ou à l'occasion d'une visite ministérielle dans l'un des berceaux du monde rural (Haute Vienne), où bien dans le cadre de rencontres avec des intersyndicales d'OS ou des associations professionnelles.

Nous avons bien conscience que les décisions viennent du plus haut niveau avec un calendrier resserré de leur mise en œuvre.

De fait, ce processus jusqu'à maintenant opaque suscite de fortes vagues d'inquiétudes qui secouent l'ensemble des cadres et agents de la DGFIP.

Nous attendons de nos interlocuteurs l'établissement d'un réel dialogue de concertation, d'une écoute raisonnable des personnels et de décisions de bon sens.

Il ressort de l'examen de vos propositions présentées aujourd'hui que les règles de gestion continuent d'être « pliées » au désirata d'un projet de « transformation » qui fait fi des statuts.

Nos positions et propositions résumées

- ⇒ Fiche 1 : nous proposons la suppression de l'oral de sélection IDiV et le retour à un TA ;
- ⇒ Fiche 2 : nous préconisons un dispositif unifié de sélection des IDiV sans partition des filières encadrement / expertise ;
- ⇒ Fiche 3 : nous contestons les velléités de contournement de décisions de justice par l'instauration de nouvelles règles de gestion « bis » ;
- ⇒ Fiche 4 : nous refusons des règles instituant un ralentissement des évolutions de carrière comptables ; l'extension continue des recrutements au choix, hormis le cas des postes sensibles dont le nombre doit être très limité.

La délégation UNSA-CGC était composée de Roger SCAGNELLI (CGC) et Gilles BREWEE (CGC).